

5.1 CURSUS MUSIQUE

Formation musicale



Référence

Décret n° 2017-718 du 2 mai 2017 relatif aux établissements d'enseignement de la création artistique.

Section 3 «Agrément des établissements assurant une préparation à l'entrée dans les établissements d'enseignement supérieur de la création artistique dans les domaines du spectacle vivant et des arts plastiques »

De l'article R. 759-9 à l'article D 759-16

Projet Pédagogique

Cette formation intensive a pour objectif de préparer les étudiants aux concours des CNSMD de Lyon, de Paris, les CEFEDM, les CFMI, les Ecoles Supérieures de Musique, les écoles supérieures en France comme à l'étranger.

Outre l'acquisition des connaissances artistiques et techniques fondamentales, ces classes préparatoires intègrent la pratique d'une esthétique complémentaire et la rencontre avec des enseignants et des artistes confirmés. D'une durée d'un an ou deux ans, elles sont l'occasion d'expérimenter, de créer, d'interpréter en tissant des liens étroits avec le spectacle vivant, notamment avec la Saison de l'Auditorium.

L'ambition de ces classes est de former de futurs acteurs artistiques du monde contemporain. Par les approches croisées des nombreuses disciplines du Conservatoire du Grand Chalon, les musiques classiques et contemporaines, la composition électroacoustique, les musiques actuelles amplifiées, le jazz, la danse, le théâtre, les étudiants construiront le sens de leurs ambitions artistiques

Ces classes concernent

Les élèves ou étudiants, quel que soit leur niveau scolaire, pouvant attester d'un niveau équivalent au 3^{ème} cycle de conservatoire, dont le dossier aura été validé par la commission d'admission en Classe Préparatoire. Cette commission est issue des membres du comité de suivi pédagogique des classes préparatoires.

Modalités d'accès

Sur concours d'entrée

Une épreuve de Formation Musicale contenant

. Oral :

- Chants déchiffrés
- Lecture rythmique
- Reconnaissance harmonique

. Ecrit :

- Relevé
- Commentaire d'écoute et analyse auditive

Un entretien de 15mn portant sur les motivations et attentes du candidat.

Contenu pédagogique de la formation

La formation comporte des cours hebdomadaires et des cours annualisés sur 1 ou 2 ans. Ces cours peuvent être soit obligatoires soit optionnels. Le parcours pédagogique est défini en fonction des objectifs de chaque étudiant en étroite concertation avec l'équipe des enseignants. En fonction de chacune des situations, des validations d'acquis seront mises en place par le Comité de suivi pédagogique. Les modules A B C D E sont obligatoires.

A. Module principal

- Formation musicale : 2h hebdomadaires
Intonation, déchiffrage chanté avec et sans piano, transcription/création (style tonal, style ancien...), relevé, ...
- Culture :
Culture, analyse : 2h hebdomadaires
Harmonie, orchestration : 2h hebdomadaires

B. Pratique collective

95h à répartir sur une ou deux années.

La pratique collective est organisée soit par sessions, soit par cours hebdomadaires. Les étudiants pourront être requis pour l'ensemble des possibilités offertes par leur instrument : Musique de chambre, Chant choral, Orchestre symphonique, Grand symphonique, Orchestre d'harmonie, Brass Band, Ensemble XX-XXI, ensembles Musiques du monde, Musique Ancienne,...

C. Pratique instrumentale

- Pratique du piano (travaux d'harmonisation au clavier, initiation à l'accompagnement...) : 0.5 h hebdomadaire
- Perfectionnement de sa pratique instrumentale : 1h hebdomadaire
- Direction de chœur : 2h
- Improvisation : Ateliers de pratiques pouvant être organisés sous forme de session ou lors de cours hebdomadaires / 24h à répartir sur 1 ou 2 années.

D. Module spécifique

- Immersion en milieu de l'enseignement supérieur : 14h
- Master class, stages, ... : 6h

E. Module préparation aux examens et concours

- Epreuves tests : 8h
- Suivi individualisé : 4h
- Travail écrit ou oral spécifique aux épreuves des établissements choisis : 4h
- Travail corporel, gestion du stress : 4h

F. Cours optionnels

Les cours optionnels sont réalisés en fonction des attentes des étudiants et des contenus des concours qu'ils ont retenus.

- Langue : en fonction des concours ciblés / 2h hebdomadaires
- Discipline complémentaire : musiques actuelles amplifiées, musiques du monde, musique ancienne, .../ 2h hebdomadaires
- Création : cours didactiques et réalisation d'une création personnelle ou collective / 48h à répartir sur 1 ou 2 années.
- Projets transversaux : participation à des événements croisés entre différentes disciplines / 35h à répartir sur 1 ou 2 années.

Suivi de l'enseignement

Comité de suivi pédagogique

- Direction : Robert Llorca, Stéphane Warnet
- Le responsable de la formation : Martin Ackerman
- L'ensemble des enseignants responsable des modules et disciplines
- Des membres de l'enseignement supérieur
- Des personnalités invitées

Le responsable de la formation reçoit l'ensemble des étudiants afin de déterminer leurs objectifs et leurs besoins pédagogiques.

Répartition horaire

Cette répartition s'exprime en horaires hebdomadaires et annuels pour deux années d'étude. Elle peut fluctuer en fonction de la discipline principale de l'étudiant. Une année représente 30 semaines de cours.

		Cours hebdomadaires	Cours hebdomadaires annualisés sur 2 ans	Cours sur 2 ans
A. Module principal				
	Formation musicale	2,00	120	
	Culture	2,00	120	
	Harmonie et orchestration	2,00	120	
B. Pratiques collectives				
	Musique de chambre, Orchestre, Chœur			95
C. Pratiques instrumentale et vocale				
	Piano	0,50	30	
	Direction de chœur	2,00	120	
	Instrument personnel	1,00	60	
	Improvisation			24
D. Module spécifique				
	Immersion enseignement supérieur			14
	Master classes, stages...			6
E. Module Prépa Concours				
	Epreuves tests			8
	Suivi individualisé			4
	Travail écrit ou oral spécifique aux épreuves			4
	Travail corporel, gestion du stress			4
	Sous TOTAL	9,50	570	159
			Transposition horaire hebdomadaire	12
			TOTAL horaire formation obligatoire	729
F. Cours optionnels				
	Mus Act, Mus du Monde, Musique ancienne...	2,00		
	Création			48
	Projets transversaux			35
	TOTAL hebdomadaire	2,00	TOTAL pour 2 ans	83